

---

## Erratum

---

### Avis

Loi sur les accidents du travail et les maladies  
professionnelles  
(L.R.Q., c. A-3.001)

Lois sur les accidents du travail  
(L.R.Q., c. A-3)

**Table des indemnités de remplacement du revenu  
payables en vertu de la Loi sur les accidents du  
travail et les maladies professionnelles et des  
indemnités payables en vertu de la Loi sur les  
accidents du travail pour l'année 2010**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 2 décembre 2009,  
141<sup>e</sup> année, n° 48, page 5689.

À la page 5691, article 2, dernière ligne, on aurait dû  
lire « 62 500 \$ » au lieu de « 63 000 \$ ».

52832